



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRE, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Marie-Laure CAILLON pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : M. Claude COUTON

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	29	33

Réf : 2026/02/9 - OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Vu ce qui suit :

- l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la Fonction Publique Territoriale,
- le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260211-2026-02-9-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026

- le tableau des effectifs,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité de créer :

- 2 postes à temps complet au grade d'adjoint administratif,
- 2 postes à temps complet au grade d'agent social,
- 3 postes à temps complet au grade d'auxiliaires de puériculture de classe normale,
- 1 poste à temps complet au grade de chef de service de police municipale,
- 1 poste à temps complet au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe.

Article 2 : Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal à la date du 11 février 2026.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 17 FEV. 2026

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Claude COUTON

Secrétaire de séance

